



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR DISCUTER DES MODES DE TENURE FORESTIÈRE

Québec, le 15 février 2008. Les 26 et 27 mars 2008, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) organise un important colloque national, à Québec, sur les modes de tenure forestière. Sous le thème « La diversification des modes de tenure forestière : au-delà des perceptions », l'Ordre lance une invitation à tous les partenaires du secteur forestier qui souhaitent approfondir leur pensée sur cette question complexe et délicate.

« Le dévoilement hier du Livre vert et du processus de consultation entourant la révision du régime forestier par le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, donne le signal de départ d'une étape historique qui nous mènera vers un régime complètement renouvelé. Parler de révision du régime forestier, c'est aborder évidemment les questions de gouvernance et de tenure qui sont les fondements de notre régime. Il y a une fenêtre exceptionnelle qui s'ouvre devant nous et l'Ordre convie tous les partenaires du secteur forestier à cette importante discussion » d'affirmer M. Pierre Labrecque, ing.f., président-directeur général de l'Ordre.

Une brochette de conférenciers du Québec, du Canada et de l'étranger partageront dans le cadre de ce colloque leur réflexion et leur expérience sur différents modes de tenure forestière. On y discutera notamment de société d'état, de privatisation en forêt publique, de mandataire unique, de fermes forestières, de forêts municipales, de sociétés de gestion forestière et de fiducies forestières. Ce colloque vise avant tout à fournir aux participants une information actuelle sur les principaux modes de tenure forestière qui existent, sur leurs avantages, leurs inconvénients ainsi que sur leur applicabilité dans notre contexte québécois. Plus de 200 participants sont attendus à ce colloque en provenance du Québec et des autres provinces canadiennes. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles sur place pour toute la durée du colloque.

Pour de plus amples informations sur le Colloque ou encore pour s'inscrire comme participant, consultez le site : www.oifq.com/tenure

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est mandataire de la protection du public et de l'encadrement de la profession d'ingénieur forestier. L'Ordre, par le biais de l'admission, de l'inspection, de la formation continue et de la discipline, encadre l'exercice de la profession de tous ses membres. Il compte 2 180 membres, œuvrant auprès d'une grande diversité d'organisations réparties dans toutes les régions du Québec.

- 30 -

Source : *François-Hugues Bernier, ing.f.*
Directeur des communications et de la foresterie
Cell.: (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com
www.oifq.com